



heures de travail changées par l'employeur

Par **buffy**, le **10/01/2011** à **18:48**

bonjour,
je suis en cdi depuis 1 an et demi en temps que vendeuse sur un poste à 40 heures , 5 heures payées en heures sup. vu la conjoncture mon employeur a décidé que je ferais moins d'heures d'ou un salaire moindre. suis je obligée d'accepter ? quel recours ai je ? nous n'en avons pas encore parlé et j'aimerais avoir quelques arguments à lui transmettre.
merci de me répondre

Par **P.M.**, le **10/01/2011** à **19:21**

Bonjour,
Il faudrait savoir si cette décision est effective, sinon, l'employeur doit vous la présenter par écrit en précisant que c'est pour motif économique en vous laissant un mois de réflexion...
Une absence de réponse, vaudrait acceptation de votre part, en cas de refus, si l'employeur maintient sa décision, il devrait à l'issue du délai d'un mois entamer la procédure de licenciement économique...

Par **buffy**, le **11/01/2011** à **08:21**

est ce ce que les quelques heures en moins peuvent être prise en licenciement économique et devrais je aller à l'anpe pour qu'elle prenne en charge les heures perdues? et serais payée en complément ?
merci encore pour vos réponses

Par **P.M.**, le **11/01/2011** à **08:37**

Bonjour,
La réduction du temps de travail que vous acceptez n'ouvre pas droit à indemnisation par Pôle Emploi même si c'est pour raison économique...